

LES POINTS RETIRES LORS DES INFRACTIONS

Le permis de conduire est informatisé. Il est pour les jeunes conducteurs devenu un permis **probatoire**.
Le permis probatoire donne 6 points à son conducteur puis passe à 12 points après 3 ans ou 2 ans pour ceux qui ont suivi la formation AAC.

Selon la gravité des infractions commises par le conducteur, les infractions sont classées en 5 catégories.

- Les 4 premières classes dépendent du **TRIBUNAL DE POLICE**.
- Les infractions de la 5ème classe dépendent du **TRIBUNAL CORRECTIONNEL**.

INFRACTION	
CONTRAVENTION (5 classes)	
1 à 4 classes	5ème classe
TRIBUNAL DE POLICE - Amende minorée (3 jours) - Amende majorée (+45 jours)	TRIBUNAL CORRECTIONNEL - RETENTION 72 heures - SUSPENSION - ANNULATION - PRISON - T.I.G

Ces infractions donnent lieu à des amendes ou des retraits de points et parfois des suspensions ou annulations du permis.
Le tableau ci-dessous vous permet de connaître le barème mis en place actuellement en fonction des différents types d'infractions

● [LISTE DES INFRACTION LES PLUS COURANTES](#)

LISTE DES INFRACTIONS AVEC POINTS RETIRES
-1 POINT - Excès de vitesse de 1 à 19 Km/h. - Chevauchement d'une ligne continue. - Circulation sur la bande d'arrêt d'urgence.
-2 POINTS - Excès de vitesse de 20 à 29 Km/h - Accélération d'un conducteur sur le point d'être dépassé. - Circulation, arrêt ou stationnement sur la bande centrale séparatrice d'autoroute.
-3 POINTS - Excès de vitesse de 30 à 39 Km/h. - Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur en circulation. - Changement de direction sans vérification ni clignotant. - Non respect des distances minimales de sécurité. - Défaut du port de la ceinture du conducteur. - Franchissement d'une ligne continue. - Dépassement dangereux. - Ecran dans le champ de vision ne constituant pas une aide à la conduite - Circulation à gauche sur une chaussée à double sens. - Arrêt et stationnement dangereux. - Arrêt et stationnement de nuit sans utilisation de l'éclairage. - Défaut du port du casque
-4 POINTS - Excès de vitesse de 40 à 49 Km/h. - Non respect des règles de priorité de passage des autres usagers de la route. - Circulation la nuit sans éclairage. - Circulation en sens interdit. - Immobilisation du véhicule sur un passage à niveau. - Marche arrière ou demi-tour sur autoroute. - Franchissement d'un passage à niveau dont les barrières sont abaissés.
-6 POINTS - Excès de vitesse supérieure à 50 Km/h. - Alcoolémie supérieure ou égale à : 0,25 mg/l air expiré. Ou 0,50 g/l par litre de sang. - Conduite après usage de stupéfiants. - Refus de priorité à un piéton engagé. - Non respect de l'arrêt au STOP - FEU ROUGE - ROUGE CLIGNOTANT. - Usage d'un dispositif décalant la présence ou perturbant le bon fonctionnement des radars. - Homicide ou blessures involontaires entraînant une incapacité de travail pour la victime. - Refus des vérifications d'alcoolémie ou d'usage de stupéfiants. - Délit de fuite ou délit récidive grande vitesse. - Refus d'obtempérer, d'immobiliser son véhicule ou de se soumettre aux vérifications. - Entrave ou gêne à la circulation. - Usage de fausses plaques d'immatriculation. - Récidive de non respect des distances de sécurité dans un tunnel. - Conduite malgré rétention ou suspension du permis.